

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 123 (1978)
Heft: 10

Rubrik: Communiqué

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqué

PRIX CIARDI 1979

Attribution du prix 1979

Le prix scientifique institué par la Fondation «Professeur Giuseppe Ciardi» sera décerné, pour la quatrième fois, en 1979. Il sera d'un montant de 300000 lires italiennes. Le règlement d'attribution est le suivant:

1. Le prix est destiné à récompenser une étude substantielle et originale traitant du droit pénal militaire (y compris la procédure), du droit disciplinaire, du droit de la guerre ou de toute matière ayant connexité et affinité avec ces droits.
2. Les études présentées peuvent être soit manuscrites, soit éditées, pour autant qu'elles ne soient pas antérieures à 1975. Les langues admises sont: le français, l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.
3. La composition du jury sera communiquée plus tard.
4. Les œuvres présentées devront être remises en six exemplaires, au plus tard le 1^{er} février 1979, à l'adresse suivante:
«Fondazione prof. Giuseppe Ciardi, presso il Gruppo Italiano della Società Internazionale di diritto penale militare e di diritto della guerra — Viale delle Milizie 5c — 00912 Roma.»
5. Les résultats du concours seront proclamés lors du VIII^e Congrès de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre en 1979.

